

COMPTE RENDU REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUILLET 2019

Etaient présents : MM. AUDOIN J., FOUGEROUSSE R., GARDOU Mél, GARDOU Mic, GUITARD MF., HEREIL G.,

Absents : M. SINDOU JP., BENAC C., BODIN A., JEFFERY S. (pouvoir à J. Audoin), MENUET C.

Secrétaire de Séance : Gilbert HEREIL

1) Eclairage Public Sénailac – Présentation et choix des modèles de luminaires

Mr. Alexis Couderc, technicien au service de l'éclairage public à la FDEL (Fédération Départementale d'Energies du Lot), rappelle le contexte de la proposition de renouvellement du parc des luminaires d'éclairage public sur le village de Sénailac, validé par le conseil municipal le 10/04/2019 :

- Le remplacement des lampes actuelles à vapeur de mercure par des lampes du même type est interdit (source toxique)
- Lampes actuelles trop énergivores
- Mauvais rendu de l'éclairage
- De nouvelles lampes amèneraient une réduction de moitié de la consommation électrique de l'éclairage public.

La FDEL lance un programme de bannissement de ces lampes auprès des communes intéressées, dont le coût est pris en charge à 70 % par la FDEL.

Il précise que sur Sénailac, le parc se compose de 3 luminaires positionnés sur les bâtiments publics et 9 luminaires sur des poteaux.

L'objectif des travaux est également de séparer le réseau d'éclairage public du réseau électrique classique, pour une question de sécurisation. Une modification de la ligne est donc nécessaire ; cette réglementation nouvelle qui n'était pas prévue risque toutefois d'entraîner un petit supplément par rapport au devis initial.

Il présente ensuite divers catalogues de luminaires en indiquant les modèles appropriés au village et dans une fourchette de prix respectant le devis établi.

Les luminaires d'entrée de gamme sont de forme simple carrée ou rectangulaire

Les luminaires de milieu de gamme ont des formes plus esthétiques qui s'accordent mieux à l'architecture ancienne du village. Les lampes sont des LED avec un faisceau blanc chaud dont la forme est optimisée en fonction de la situation de chaque luminaire ; il est possible d'installer un réducteur de puissance et de la moduler (par ex. réduction en milieu de nuit).

Deux ou trois modèles sont retenus mais il est convenu que le choix final sera effectué avec l'ensemble du conseil municipal. Les catalogues sont laissés à la disposition des conseillers qui souhaitent les regarder plus précisément mais devront être restitués rapidement.

Mr. Couderc est vivement remercié pour sa présentation et son déplacement.

2) Indemnités de Fonction – Modifications

Michel Gardou donne quelques explications sur la situation actuelle concernant les fonctions et les responsabilités qui lui reviennent, suite à l'état de santé du maire, depuis le 23 avril dernier. Il précise que l'article L.2122-17 du CGCT dispose que le maire est remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations.

L'article L.2123-24-1 III du CGCT stipule que lorsqu'un adjoint supplée le maire dans les conditions prévues par l'article L.2122-17, il peut percevoir pendant la durée de la suppléance et après délibération du Conseil Municipal, l'indemnité fixée pour le maire par l'article L.2123-23.

Il propose au Conseil Municipal de modifier la délibération n° 2018-1-3 du 23 janvier 2018, fixant les indemnités de fonction, afin de prendre en compte ces éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer au 1^{er} adjoint l'indemnité précédemment allouée au Maire, avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2019.

3) Remplacement des blocs de sécurité à la salle polyvalente

Suite au rapport de visite du technicien chargé du contrôle annuel des extincteurs et appareillage de sécurité, Michel Gardou fait un point sur les éléments de sécurité qui ne fonctionnent plus à la salle polyvalente et qu'il convient de remplacer au regard de la réglementation applicable aux ERP (Etablissements Recevant du Public).

Il précise que le devis de la Société Noé Sécurité, prestataire de la commune en matière de maintenance des équipements de sécurité, s'élève à 672.86 € HT pour la fourniture et l'installation des matériels nécessaires (soit 3 blocs de sécurité, une télécommande pour des blocs et une couverture anti-feu pour la cuisine).

Il propose dans un premier temps de voir la possibilité de récupérer un échafaudage pour réaliser lui-même les travaux (changement des blocs de sécurité défectueux dont certains sont situés à l'endroit le plus haut du plafond).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que ces travaux sont indispensables pour la sécurité, décide à l'unanimité de valider ce devis, dans le cas où ces travaux ne pourraient être réalisés en régie.

4) Participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole de Labastide-Murat.

Michel Gardou fait état du montant des frais de fonctionnement transmis par la commune de Labastide-Murat concernant le groupe scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Il précise qu'avec un effectif de 92 élèves, le coût par enfant s'élève à 1 948 € pour l'année. Il est précisé que l'augmentation importante de ces frais par rapport à 2018 s'explique notamment par une baisse du nombre d'élèves : 19 élèves.

La Commune de Sénailac ayant un seul élève scolarisé dans cette école, la participation s'élève à 1 948 €.

Après concertation, l'ensemble des membres du Conseil Municipal approuve la répartition des frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2018/2019.

5) Acquisition de réfrigérateurs pour la salle polyvalente

Michel Gardou expose au conseil municipal que la réparation du meuble bar réfrigérant à la salle polyvalente ne peut être en définitive envisagée car d'une part, le type de gaz contenu dans l'appareil est interdit et ne peut être changé et d'autre part l'entreprise consultée a

déconseillé le changement du bloc compresseur lui-même, des fuites pouvant se produire au niveau de l'échangeur thermique.

La commune ne pouvant investir dans un nouveau matériel de ce type, il propose une autre solution, beaucoup moins coûteuse, aussi bien en termes d'achat que d'utilisation, qui est l'acquisition de 3 petits réfrigérateurs indépendants de 135 L, dont le volume total équivaut au volume de l'appareil actuel. Le coût des 3 réfrigérateurs est de 550 €. Il rappelle que le financement d'un nouveau réfrigérateur avait été acté au budget de l'exercice 2019, avec en contrepartie, le non-versement cette année, des subventions allouées aux Comités des Fêtes de la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et décide d'inscrire cette dépense en investissement. Un virement de crédits de 550 € sera réalisé du compte « dépenses imprévues » au compte « acquisition de mobilier » sur le budget de l'exercice 2019.

6) Logement du Bourg – Remplacement du lambris sous toiture

Michel Gardou expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection de la toiture de la maison du bourg, côté nord, il s'avère que le lambris situé sous la charpente est très dégradé et qu'il est nécessaire de le refaire à neuf. Il précise que cela ne pouvait être visible avant dépose des tuiles et que des réserves avaient été émises sur le devis initial à ce propos.

Un devis a donc été établi par l'entreprise JANIS qui a réalisé les travaux précédents, qui s'élève à 745 € HT pour 5.40 ml de lambris. Ces travaux peuvent toutefois attendre, maintenant que la couverture est refaite, il n'y a pas d'urgence.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider ce devis afin de pouvoir réaliser les travaux au moment opportun, sachant qu'un reliquat de crédits est disponible sur ce programme pour financer ce complément de travaux.

D'autre part, Michel Gardou informe le conseil municipal du programme d'isolation à 1 € lancé par l'Etat et précise que suite à la visite d'une entreprise prospectant sur la commune, la maison du bourg et le logement de la mairie sont éligibles à cette aide, par l'intermédiaire des locataires.

L'isolation proposée se présente en flocons de laine de verre moins toxique et plus performante que les matériaux d'isolation précédents.

Cependant les travaux d'isolation de deux parties de la maison du bourg : le rampant nord du toit ancien au-dessus des chambres du 2eme étage et l'enlèvement de la laine de verre présente sous le plancher du salon du 1er étage (posée de façon non-conforme entre les poutres du plafond du RdC) ne rentrent pas dans le périmètre du programme à 1€. Le financement de ces travaux restera à la charge de la commune, un expert de la société doit proposer un devis.

Après concertation, le conseil municipal se prononce favorablement pour ces travaux, qui permettront une mise aux normes énergétiques, étant précisé que les locataires ont également donné leur consentement.

7) Secrétariat de Mairie

Michel Gardou informe le conseil municipal de la demande de départ à la retraite de la secrétaire de mairie au 1^{er} janvier 2020.

8) Projet d'Adressage de la Commune

Michel Gardou rappelle que la dénomination et la numérotation des voies est normalement une obligation pour toutes les communes. Après s'être rapproché des services de la Poste qui

propose sa collaboration à la mise en place de l'adressage, celle-ci évalue le coût de cette prestation à 2 100 € HT (achat et pose des plaques et des numéros de rues non compris). La Poste s'étant proposée pour venir faire une présentation de l'intérêt et du contenu de la mission, le conseil municipal donne son accord pour cette rencontre, étant précisé que de plus en plus de communes souhaitent réaliser cette opération et que la liste d'attente s'allonge jour après jour.

9) Participation à la 11^{ème} édition du Jour de la Nuit

Comme chaque année, les communes sont invitées à participer à la manifestation nationale dédiée à la préservation du ciel nocturne et à la sensibilisation contre la pollution lumineuse. Le conseil municipal accepte bien entendu de participer cette année encore à cette mobilisation avec l'extinction de l'ensemble des éclairages publics dans la nuit du 12 octobre 2019. Une sortie nocturne sera également organisée comme les années précédentes. La commune de Sénailac ayant été lauréate du concours des villes et villages étoilés 2018, le panneau correspondant reste à mettre en place.

10) Questions diverses

► Point sur les travaux de la FDEL à Clancines : Les travaux de tranchées sont par eux-mêmes terminés mais les tranchées n'ont pas été remblayées correctement et la circulation est de ce fait critique sur le secteur. Après diverses interventions auprès de l'entreprise chargée des travaux, il a été demandé de poser les panneaux de signalisation règlementaires ; les tranchées quant à elles devront être refermées au plus tard fin septembre.

► Point sur le PLUI : Lors du dernier comité de pilotage du 25 juillet, le conseil communautaire a ajusté le contenu du règlement écrit du PLUI. Ce projet de règlement sera arrêté lors du prochain conseil communautaire le 06 août. Les registres de concertation mis à disposition dans les mairies seront clos le 06 août. Les communes peuvent encore émettre des remarques pendant 3 mois après réception des documents arrêtés.

► Trésor Public de Labastide-Murat : Mr. CERE, percepteur à la trésorerie de Labastide quittera son poste au 1^{er} septembre. La gestion intérimaire du poste est confiée à Mr. SICARD, de la DDFIP du Lot.

► SYMICTOM du Pays de Gourdon : Les rapports annuels d'activité concernant le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2018 – service ordures ménagères et SPANC service assainissement – ont été transmis à l'ensemble des communes adhérentes. Ils peuvent être consultés à la mairie.

► Travaux d'Accessibilité : Rappel est fait des travaux réalisés et à réaliser dans le cadre de l'Adap (agenda d'accessibilité programmé) pour la mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public).

A cette occasion, C. Bénac rappelle que le plancher de la sacristie à l'église de Sénailac est en mauvais état sur le seuil de la porte côté cour et que des devis doivent être sollicités pour sa réfection. Il précise également qu'une statue et le tabernacle ont besoin d'une restauration.

► Motions diverses : Diverses motions ont été transmises aux communes concernant

- Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé
- Le maintien du service public de l'ONF, menacé
- La situation particulière des personnes retraitées
- Le projet de maillage territorial des Finances Publiques

► Animation « Capture ton Paysage » : Un appel à candidature est lancé par le Parc pour l'organisation d'une animation dans le cadre des *Causseries*. Il s'agit d'observer le paysage et de choisir des points de vue à intégrer à l'application numérique développée par le PNRCQ intitulée « Capture ton Paysage ».(qui a pour objet de prendre des photos de paysages avec son téléphone pour pouvoir suivre leur évolution dans le temps et noter les changements qui apparaissent ; application téléchargeable sur l'Appstore et le Google Playstore)

► Demande Panneau signalétique : Une demande a été adressée à la mairie pour la pose d'un panneau de « voie sans issue » ou « interdiction sauf riverains » au croisement du chemin de Caniac à Artix car de plus en plus de véhicules empruntent ce chemin depuis son revêtement partiel. Il est parfois mentionné sur les GPS pour rejoindre Caniac, l'autoroute... . Les véhicules se trouvent coincés en arrivant aux habitations en contrebas ou continuent sur un chemin peu praticable. Ce problème sera examiné avec les riverains mais il est impossible de financer les panneaux sur tous les chemins n'ayant pas d'issue.

► Mise en place d'un banc : Deux bancs en stock à la salle des fêtes ont été remis en état par B. Rivière. Le premier a été posé sur la place du Lac à Artix. Il convient de décider de l'emplacement du second à Sénailac : une proposition est faite pour le poser sur la place haute à gauche des boîtes aux lettres.

► Journée du Patrimoine : Mélanie Gardou informe que la journée du Patrimoine organisé par la Communauté de Communes et le PNRCQ aura lieu cette année le samedi 21 septembre à Orniac, avec une visite du village le matin et une conférence sur l'amélioration du bâti ancien au niveau thermique, l'après-midi à 15 h.
